



Mémoire déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025 du ministère des Finances du Québec - Novembre 2023

Rehaussement des investissements associés aux plans d'action pour la réussite et la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026

- Augmenter la persévérance et le taux de diplomation des étudiantes et des étudiants
- Mesures à déployer :
 - o Maintien des allocations au niveau de 2022-2023 jusqu'à la fin des plans d'action
 - o Pérennisation de ces allocations au-delà de 2025-2026
 - o Bonification des investissements afin de permettre aux cégeps d'étendre et d'approfondir les actions déjà entreprises

Montant
nécessaire :
25 M\$

Pôles-réussite misant sur la valorisation des données et l'intelligence numérique

- Valoriser les données sur la réussite déjà disponibles dans les cégeps
- Améliorer le transfert de données vers les enseignantes et les enseignants pour leur permettre d'adapter leurs méthodes d'enseignement.
- Créer un pôle-réussite dans chaque cégep
- Mesure à déployer :
 - o Embauche d'une ressource experte par cégep afin d'habiliter le personnel enseignant à utiliser les données liées à la réussite.

Montant
nécessaire :
5 M\$

Amélioration de la maîtrise du français et promotion de la culture québécoise pour favoriser la réussite

- Hausser le taux global de réussite à l'épreuve uniforme de français
- Bonifier les mesures d'aide en français
- Bonifier l'offre de perfectionnement pour soutenir le développement de la compétence langagière du personnel enseignant
- Mesures à déployer :
 - o Embauche de 100 ressources enseignantes ou professionnelles
 - o Allocation d'un budget de 5 M\$ aux cégeps pour offrir des activités visant à valoriser la culture québécoise

Montant
nécessaire :
15 M\$

Soutenir les travailleuses et les travailleurs qui poursuivront une formation menant à une AEC dans des professions jugées en déficit

- Atteindre des personnes dont le profil échappe aux mesures actuelles du MESS, soit celles qui ne peuvent poursuivre leurs études qu'à temps partiel et qui sont non admissibles aux mesures de soutien au revenu
- Viser la qualification des personnes sans diplôme postsecondaire, afin de combler des emplois de niveau technique en pénurie de main-d'œuvre
- Mesure à déployer :
 - o Octroi d'un incitatif financier équivalent au salaire minimum pour les personnes qui demeurent en emploi tout en poursuivant un parcours d'études à temps partiel

Montant
nécessaire :
35 M\$

Mise en œuvre du plan d'action pour l'écologisation du réseau collégial

- Favoriser l'adhésion et la participation de la communauté collégiale aux objectifs de développement durable et au processus d'écologisation
- Contribuer à la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028* du Québec
- Encourager le réseau des cégeps à atteindre la carboneutralité d'ici 2030
- Mesure à déployer :
 - o Embauche d'une ressource professionnelle en développement durable dans chacun des 48 cégeps du Québec

Montant
nécessaire :
5 M\$



En complément des demandes en financement de fonctionnement, la Fédération réitère les besoins du réseau collégial exprimés dans son mémoire sur la recherche collégiale.

Offrir aux étudiantes et aux étudiants un logement à coût raisonnable

- Faciliter l'accès aux études supérieures en assurant l'accès à un logement abordable à proximité des cégeps
- Mesures à déployer en fonctionnement :
 - o Embauche d'une ressource par cégep afin d'accompagner les étudiantes et étudiants dans leurs recherches de logement
 - o Fonds garantissant les ententes avec des propriétaires de logement réservés à la population étudiante

Montant
nécessaire en
fonctionnement :
50 M\$

- Mesure à déployer en investissement :
 - o Rénovation des résidences étudiantes actuelles
 - o Bonification de l'offre de résidences étudiantes à travers le Québec

Montant
nécessaire en
investissement :
100 M\$

Offrir aux étudiantes et aux étudiants un environnement d'apprentissage adéquat

- Améliorer la qualité des bâtiments et des équipements afin de rendre les espaces sécuritaires et attractifs pour les étudiantes et les étudiants
- Mesures à déployer :

o Rehaussement des allocations normalisées d'investissement **150 M\$**

o Financement additionnel au PQI pour la réalisation de projets spécifiques **300 M\$**

o Maintien des infrastructures technologiques : pérennité des allocations liées au Plan d'action numérique, qui a pris fin en 2022-2023 **50 M\$**

Montant
nécessaire en
investissement :
500 M\$